



CGT Finances Publiques Aveyron

COMPTE RENDU DU CHS-CT du 09/10/2012

A l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de séance du 12 Juin 2012** (disponible sur Ulysse 12) : vote à l'unanimité.
2. Présentation de la **note d'information « signalétique amiante »**. Cette note rappelle aux occupants et aux intervenants extérieurs la dangerosité de cette matière et la nécessité de prendre des précautions pour la manipuler. Les services concernés par la présence d'amiante sur leurs lieux de travail recevront cette fiche et les éléments de signalétique à mettre en place.
3. Présentation du **DUERP - Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**. Devant les réponses apportées par l'ensemble des services du département le risque routier apparaît comme étant la principale source de danger potentielle. Le CHS-CT a essayé de répondre à cette crainte, justifiée par l'organisation de stage de conduite (Centaure) complété l'an prochain par des séances sur simulateur organisées par la prévention routière. De plus une fiche d'information sur le risque routier va être diffusée dans les services par le biais d'Ulysse 12.
4. Le CHS-CT devait donner son avis sur la **dématérialisation des registres santé et sécurité au travail**. A l'unanimité le CHS-CT a validé le logiciel qui va être bientôt déployé pour remplacer les cahiers papiers.
5. **Travaux du site Millavois**. Après avoir donné son accord sur la demande de subvention à faire à Bercy pour la construction d'un ascenseur, il a été questions des travaux sur le site. En effet, les opérations de regroupement des deux sites finances publiques de Millau vont commencer l'an prochain. Devant l'ampleur des travaux, la CGT a demandé et obtenu de la direction une visite du site par le CHS-CT avec la présence de Mr Renda, l'inspecteur santé et sécurité au travail de Midi-Pyrénées.
6. La direction a fait un point sur les différentes **opérations de restructuration, réinstallation et travaux** en cours. Dans le cadre des nouvelles résolutions gouvernementales sur le dialogue social et du nouveau règlement du CHS-CT, qui stipule que toute réorganisation fasse l'objet d'un rapport au CHS-CT, la CGT a demandé à la direction d'être informée en temps utile, notamment en ce qui concerne les déménagements ou les fermetures de site. Il n'est pas normal que le CHS-CT soit informé d'une fermeture de poste à posteriori.
7. Le CHS-CT se termine avec les **dernières dépenses de l'année**, la suite des mises en conformité du 8 Mai pour 4 805 €, divers équipements d'amélioration des conditions de travail pour 3 897 €.

Nous encourageons les personnels à remplir les cahiers hygiène et sécurité, désormais dématérialisés sur le site d'intranet local Ulysse 12, ou à contacter les élus CGT pour faire part des demandes ou des interrogations sur leur quotidien professionnel.

Vos représentants CGT : Martine Drzazga, Fabienne Mathieu, Catherine Merli, Richard Pons